

C.R.I.C. N° 145 (2015-2016)
3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 25 avril 2016

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG), déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 211 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), déposée par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1 à 3) ;</i>	
<i>Proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global Union européenne-Canada (AECG), déposée par Mme Simonet, MM. Antoine, Arens, Fourny, Mmes Moinnet et Waroux (Doc. 250 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Jeholet, Mme Defrang-Firket, MM. Mouyard, Wahl, Mmes Durenne et Lecomte (Doc. 257 (2014-2015) N° 1)</i>	1
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Defrang-Firket, Zrihen, Simonet, Ryckmans.....	2
<i>Proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), déposée par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1 à 3)</i>	12
<i>Vote de l'amendement</i>	12
<i>Vote sur l'ensemble</i>	12
<i>Proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Jeholet, Mme Defrang-Firket, MM. Mouyard, Wahl, Mmes Durenne et Lecomte (Doc. 257 (2014-2015) N° 1)</i>	12
<i>Vote sur l'ensemble</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Crucke.....	12
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	12
<i>Interpellations et questions orales</i>	13

Question orale de M. Crucke à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le boycott transfrontalier de Pairi Daiza »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 13

Question orale de M. Jeholet à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le nouveau report du mouvement diplomatique »

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 14

Question orale de M. Puget à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le patriotisme économique »

Intervenants : M. le Président, M. Puget, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 15

Question orale de M. Desquesnes à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les projets soutenus par la SOWALFIN grâce au plan Juncker » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le financement de projets « infrastructures » en Région wallonne par la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre du plan Juncker »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 17

Question orale de M. Crucke à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le Comité de concertation du 18 avril 2016 »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 18

Question orale de Mme Ryckmans à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la Wallonie et le plan d'action national (PAN) « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 20

Organisation des travaux (Suite)..... 21

Interpellations et questions orales retirées 21

Liste des intervenants..... 22

Abréviations courantes..... 23

Présidence de M. Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Je vous propose de commencer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

Concernant l'organisation des travaux de notre commission, deux petites précisions : sauf contre-ordre, nous entendrons bien les consuls honoraires en date du 9 mai prochain – afin que vous puissiez le noter. C'est le Comité des consuls honoraires, il y a donc des consuls honoraires d'un peu partout. Cela a été décidé en cette commission. On avait reçu un courrier du président. J'avais simplement indiqué qu'il était peut-être plus utile de les entendre une fois et de limiter leur temps de parole, que l'on n'entende pas tout le monde, mais de recevoir la délégation qui s'était proposée de le faire. L'idée était un peu d'expliquer leur rôle et de voir un peu à quoi ils pouvaient servir, notamment au niveau des relais pour notre assemblée.

Le 23 mai, on se dirige vers la commission conjointe avec la Commission de l'agriculture. On n'a pas encore de certitude sur la tenue de cette commission. J'imagine que la Commission de l'agriculture en discutera de son côté et cela repassera à la prochaine Conférence des présidents. Notez déjà que l'on s'était accordé pour tenir cette commission conjointe le 23 mai. Voilà pour les agendas.

La Commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - La question orale de M. Destrebecq à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les équivalent temps plein

(ETP) dans les cabinets ministériels wallons » est transformée en question écrite.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA (AECG), DÉPOSÉE PAR MME RYCKMANS ET M. HAZÉE (DOC. 211 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION SUR L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG), DÉPOSÉE PAR MME ZRIHEN, MM. SAMPAOLI, LEGASSE, IMANE, MMES LAMBELIN ET GAHOUCI (DOC. 212 (2014-2015) N° 1 À 3)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL UNION EUROPÉENNE-CANADA (AECG), DÉPOSÉE PAR MME SIMONET, MM. ANTOINE, ARENS, FOURNY, MMES MOINET ET WAROUX (DOC. 250 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG) ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA, DÉPOSÉE PAR M. JEHOLET, MME DEFRANG-FIRKET, MM. MOUYARD, WAHL, MMES DURENNE ET LECOMTE (DOC. 257 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de :

- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG), déposée par Mme Ryckmans et M. Hazée (Doc. 211 (2014-2015) N° 1) ;
- la proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), déposée par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1 à 3) ;
- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global Union européenne-Canada (AECG), déposée par

Mme Simonet, MM. Antoine, Arens, Fourny, Mmes Moinnet et Waroux (Doc. 250 (2014-2015) N° 1) ;

- la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Jeholet, Mme Defrang-Firket, MM. Mouyard, Wahl, Mmes Durenne et Lecomte (Doc. 257 (2014-2015) N° 1)

Les auditions relatives aux propositions de résolution dans le cadre du CETA ont été annulées. Personne n'était disponible ce jour. Mme Delcominette était à la journée diplomatique. Elle ne pouvait même pas se faire représenter par un de ses collègues.

Le délégué général du Québec et l'ambassadeur du Canada étaient également indisponibles. Le délégué général revient aujourd'hui du Québec, c'était un peu juste. L'ambassadeur avait un agenda d'ambassadeur. Bref, personne, pas d'audition.

Les accords avaient été pris pour que le texte passe à une date bien déterminée. Donc, il nous est impossible, sauf accord de l'ensemble des partis – mais en tout cas je n'ai pas eu d'instruction concernant un accord éventuel – de réentendre, puisque le point sera soumis très prochainement.

Nous pouvons donc reprendre les travaux animés, qui étaient présidés par Mme Durenne, que je soulage aujourd'hui en reprenant la tâche – ce sera beaucoup plus facile pour moi que la dernière fois.

Ce sont des travaux concernant les différentes propositions de résolution qui ont été posées par les différents groupes.

Discussion générale (Suite)

M. le Président. - Nous poursuivons la discussion générale.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je pense que la majorité n'est pas en nombre.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - C'est bon.

Mme Defrang-Firket (MR). - Quelqu'un est arrivé entre-temps, c'est parfait.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket concernant le CETA.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voudrais tout d'abord commencer mon intervention par déplorer quelques points, déplorer notamment cette manière assez singulière de travailler ici, dans cette commission, sur un sujet aussi important.

En effet, premièrement, on nous dit qu'il faut aller vite, qu'il faut se positionner avant le Conseil des ministres des Affaires étrangères du 13 mai 2016 – dans moins d'un mois – parce que le point sur le traité est mis à l'ordre du jour. Or, aucun vote n'est prévu à l'ordre du jour de cette fameuse réunion. Le point est, en effet, à l'ordre du jour, mais c'est simplement dans le cadre d'une présentation du texte, récemment modifié.

Première question, nous nous demandons pourquoi ne pas dès lors attendre justement cette réunion, attendre de voir les modifications qui ont été proposées. Pourquoi une telle précipitation sur un sujet si important ? Vous n'avez pas répondu à la question de mon collègue M. Bouchez la dernière fois. Je réitère la question : où est l'urgence d'avancer dans la précipitation ? Pourquoi un vote aujourd'hui ? Pourquoi ne pas prendre le temps d'approfondir le sujet comme il se doit ?

Deuxièmement, je rappelle qu'il y a des auditions qui ont lieu sur le même sujet et qui sont encore programmées dans les semaines à venir du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne comprends pas la cohérence de cette manière de travailler. Cela traduit en tout cas un réel manque de concertation entre les deux entités dans lesquelles pourtant tant le PS que le cdH sont présents dans la majorité. Donc, au niveau du timing, nous avons une réelle incompréhension.

Troisièmement – cela, mon collègue M. Bouchez l'a aussi déploré – il n'y a eu aucune concertation avec la Flandre et d'autres niveaux de pouvoir. Il nous revient que vous ne dites pas un mot dans les comités interministériels, pourtant la Flandre semble avoir une autre position sur le sujet. Finalement, pourquoi creuser des tranchées au lieu de choisir une voie plus responsable qui est celle du dialogue ? Les implications de ce traité concernent pourtant la Belgique dans son ensemble, mais aussi les Régions. En outre, on le sait, notre pays souffre déjà d'une image peu reluisante suite aux tragiques événements que nous avons connus. Il n'en sortira pas ici davantage grandi. En outre, il importe de souligner encore une fois que nous ne nous trouvons pas dans le cadre du TTIP. Ici, nous disposons d'un texte consolidé, le vote d'une résolution sur le sujet sera donc lourde de conséquences.

En outre, quelle image de la Wallonie allons-nous véhiculer ? L'image d'une région qui se ferme, qui ne compte que sur elle-même pour grandir avec son petit marché de 4 millions d'habitants ? Une région frileuse qui ne veut conclure d'accord avec personne, avec aucune autre nation, puisque vous ne voulez pas avec les États-Unis, vous ne voulez pas avec le Canada. Que

voulez-vous finalement ? Parce que l'on a un peu de mal à suivre votre démarche.

Quatrièmement, nous n'avons pas auditionné l'administratrice générale de l'AWEx. L'AWEx, Agence wallonne à l'exportation qui, je le rappelle, comme indiqué sur son site Internet, est une agence, un département de la Région wallonne en charge de la promotion du commerce extérieur et de l'accueil des investisseurs étrangers. C'est justement l'objet du CETA. Il nous semble que cette audition avait tout son sens lorsque l'on parle d'un traité commercial d'une telle importance. D'ailleurs, lorsque l'on parle de déchets, on auditionne bien l'Office wallon des déchets, cela semble logique. Ici, non. On ne l'entend pas, on ne prend pas la peine d'écouter l'AWEx. Par contre, elle va être auditionnée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Expliquez-moi la logique. En plus, après le vote de la résolution au Parlement wallon qui aura lieu aujourd'hui et mercredi ! Il y a donc une réelle incohérence qui nous dépasse complètement.

Notez que je peux comprendre votre malaise par rapport à cela – celui de Mme Delcominette aussi – tant la position de l'AWEx est limpide et exprimée partout sur son site, clairement en faveur de cet accord avec le Canada, qui est donc – et même d'ailleurs clairement – qualifié d'historique. C'est mis tel quel sur le site.

Quand on regarde la rubrique info, marché, secteur, volet Canada, il y a même toute une série d'indications précises sur le CETA. On y fait part d'un rappel de l'importance des relations commerciales entre ces deux partenaires en disant que l'Europe est le deuxième partenaire commercial du Canada après les États-Unis. On y annonce aussi une hausse des échanges bilatéraux qui pourra atteindre les 20 %. On y énumère une liste de plus de 18 bénéfices concrets pour les entreprises européennes, notamment grâce à la suppression des droits de douane dans toute une série de domaines, grâce à la reconnaissance mutuelle des normes industrielles, notamment dans l'industrie automobile, par un accès au marché public canadien à tous les niveaux fédéral, provincial, municipal jusqu'ici fermés aux Européens ; et enfin avec une indication claire sur l'importance de l'accord du CETA pour nos industries chimiques, pharmaceutiques, électromécaniques et agroalimentaires. Tout cela est mis noir sur blanc sur le site de l'AWEx.

De même, dans la revue *Classe Export Wallonie* – ce magazine francophone du commerce international d'octobre 2014, dont le lien est repris également sur le site de l'AWEx, on trouve là aussi l'analyse d'un avocat français titulaire d'une maîtrise en droit des affaires à Aix-en-Provence, M. Chevalier, qui évoque lui aussi toutes les opportunités qu'offre le CETA et l'ouverture d'un marché international régional favorable aux PME et très petites entreprises, justement parce que les droits de douane et les restrictions à l'importation sont fortement allégés, parce que la mobilité des gens

d'affaires, des employés, tout comme la reconnaissance des qualifications professionnelles sont facilitées par ce traité. Il indique : « Tout cela facilite les investissements, le développement de projets même pour les plus petites entreprises ». Cet avocat dit clairement que cet accord va permettre à de petites structures et à des entrepreneurs jusque-là cantonnés à leurs marchés nationaux respectifs de pouvoir s'expatrier avec plus de facilité, permettant ainsi de rééquilibrer – en tout cas un peu – la suprématie exercée par les multinationales sur les marchés étrangers.

N'oublions pas non plus tout l'impact qui existe et qui est à développer sur les entreprises de toute petite taille, de toutes tailles actives indirectement avec le Canada via les chaînes de sous-traitance. Tout cela est repris via le site de l'AWEx.

Je n'ai par contre pas trouvé sur le site de l'AWEx une analyse ou de liens vers des articles opposés au CETA.

Par contre j'ai trouvé autre chose : tout un dossier, dans un numéro de cette même revue de février 2015 – également via le site de l'AWEx – qui s'intitule « Europe et Canada, ouvrir les marchés ». Une dizaine de pages où là aussi on analyse tous les atouts du marché canadien. Il y a là de nouveau quelque chose que nous ne comprenons pas.

Cinquièmement, l'ambassadeur du Canada au sein de l'Union européenne, lui aussi nous aurions bien voulu l'entendre. Il n'a pas été entendu, il n'était pas disponible, on aurait pu dès lors le recevoir à un autre moment. Mais non, on nous dit qu'il y a urgence, que l'on n'a plus le temps. Mais avant de voter une telle résolution contre le CETA, est-ce si insensé pour les parlementaires que nous sommes – investis dans ce dossier depuis des mois – d'entendre et de mieux réaliser le ressenti de nos amis canadiens par rapport à l'approche de la Wallonie à l'égard du CETA ? Un ambassadeur canadien n'est-il pas la personne la plus adéquate pour mieux percevoir l'impact du vote d'une telle résolution sur les rapports entre nos deux pays ? Sur l'image de notre pays ? Sur les réactions du Canada face à un tel manque de confiance de notre part, après avoir mené tant de missions économiques en grande pompe sur place ? Missions qui de surcroît ont toutes été de réels succès ! Puis on leur ferme la porte au nez.

Je ne comprends vraiment pas votre raisonnement, d'autant que lui aussi sera entendu en Fédération Wallonie-Bruxelles après le vote ici à Namur. Qu'en est-il, si certains d'entre vous à Bruxelles, qui sont également présents à Namur, sont sensibles à certains arguments émis par cet ambassadeur, tout comme Mme Delcominette ? Qu'allez-vous faire ? Allez-vous assumer ? Qu'en est-il ? Car il sera trop tard vu que le vote aura eu lieu à Namur des semaines auparavant.

D'ailleurs, à ce propos, l'AWEx annonce aussi sur son site une nouvelle mission économique fin mai, à l'occasion de la 4e édition de Centrallia, à Winnipeg dans le Manitoba, du 24 au 27 mai prochain, en collaboration avec le Groupement wallon du partenariat. Il s'agit d'un forum économique très important de la PME qui réunira plus de 700 entreprises représentant plus de 30 pays. Un déplacement à Toronto est prévu également. Le site de l'AWEx reprend tous les atouts économiques de ces deux contrées canadiennes et les secteurs clés qui pourraient offrir des opportunités importantes pour nos entreprises exportatrices.

J'imagine bien l'image que vont véhiculer nos entreprises qui vont arriver au Canada avec votre résolution sous le bras. Pour moi, c'est du suicide. Je dirais une phrase que l'on a déjà entendue : « finalement, la Wallonie ne serait-elle pas le pire ennemi d'elle-même ? », puisqu'elle se tire une balle dans le pied en ne permettant pas de déployer ces exportations.

Sixièmement, autre point qui mérite notre attention : quand on consulte le site du gouvernement du Canada, il y a une fiche qui présente chaque fois, pour chaque pays, l'état des relations entre le Canada et ces différents pays. Je lis comment ils perçoivent la Belgique et notamment ceci : « les deux pays entretiennent depuis de très longues années d'excellentes relations bilatérales, basées sur des liens d'amitié et de confiance ainsi que sur les valeurs communes de liberté, de démocratie, de solidarité et de tolérance ». Les investissements bilatéraux sont très importants pour les deux pays. En 2014, les investissements canadiens en Belgique s'élevaient à 1,11 milliard de dollars canadiens, faisant de la Belgique la 10e destination principale des investissements canadiens directs dans l'Union européenne. La même année, les investissements directs belges au Canada se sont élevés à 5,7 milliards de dollars canadiens. La Belgique se classe ainsi en 11e position au niveau mondial parmi les principaux investisseurs directs étrangers au Canada. Vous voulez stopper cette dynamique. Là aussi, il y a une réelle incompréhension dans notre chef.

Bien sûr, il ne faut pas accepter n'importe quoi. Mais ce traité, selon nous, n'est pas n'importe quoi. C'est un accord équilibré avec un partenaire avec qui nous partageons de nombreuses valeurs. C'est un accord ambitieux même, parce qu'il ouvre de nouvelles perspectives commerciales et d'investissements pour les acteurs économiques des deux régions. Il n'est pas question de revoir nos standards de protection à la baisse. Il n'y a même pas ici la crainte du poids du partenaire, parce que l'Europe, avec ses 500 millions d'habitants, représente une force économique de taille, un marché attractif pour les autres grandes puissances. L'ISDS qui posait fortement question a même été fortement revu en profondeur.

Nous proposons d'avoir davantage confiance en nous. Oui, l'Europe a des atouts, elle peut se faire respecter et se faire entendre dans ce type d'accords commerciaux. Nous avons décidé de ne pas jouer avec les peurs, mais d'avancer, de les apaiser, et même de les surmonter.

Quant au fond de votre proposition de résolution, M. Bouchez, mon collègue, l'a dit également la dernière fois, le texte va dans tous les sens. On nous parle de fraude fiscale, de droit de l'homme, de dumping social. Or, toutes ces problématiques sont régies, pour la plupart, par d'autres textes, nationaux ou internationaux. Le CETA ne cherche pas à fusionner le Canada et l'Europe en un seul pays, ce n'est pas cela l'objectif. Le CETA ne cherche pas à faire trembler l'ONU et à aller à l'encontre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce n'est pas cela non plus l'objectif.

Le point 3 de votre résolution, quant à lui, évoque une série de balises pour les traités internationaux futurs. Il n'est pas exprimé concrètement si ces points doivent être intégrés dans le CETA pour permettre à la Belgique de le signer. Un amendement ne s'impose-t-il pas en ce niveau ? Pourquoi ne pas au moins préciser les conditions qu'il faudrait remplir pour permettre à la Région wallonne de donner son accord au fédéral ?

Ici, non, vous faites le choix de bloquer, purement et simplement, la ratification d'un accord. Vous ne lui laissez aucune chance. Est-ce comme cela, M. le Ministre-Président, que vous comptez augmenter les exportations wallonnes hors de l'Europe, comme vous l'avez si bien exprimé lors de votre élocution sur l'état de la Wallonie ?

On déclare une chose au niveau du Gouvernement et ici, le Parlement veut adopter une résolution qui va tout à fait à l'encontre des objectifs et des constats mêmes opérés par le ministre-président.

Votre texte présente également toutes sortes de balises. Ce mandat – je vous le rappelle – a tout de même été donné par des partis politiques qui sont autour de la table et qui maintenant s'en plaignent.

Toutes ces balises, toutes ces conditions que vous mettez sur la table, les avez-vous clairement exprimées lors du mandat qui a été donné à la Belgique, pour qu'elle-même le donne à la commission pour qu'elle puisse négocier ?

Nous avons un peu l'impression, finalement, que vous creusez des tranchées par pure idéologie. Votre texte ne présente même pas de porte de sortie ! Il est fermé, il est défaitiste, il prône la méfiance – la non-confiance même – à l'égard de nos institutions européennes, et même fédérales. Vous avez pourtant vos élus au Parlement européen, vous avez vos représentants qui sont régulièrement informés, également du suivi des négociations. Je vous rappelle quand même que, depuis

1979, le Parti socialiste européen a toujours eu une centaine de députés en plus que les députés libéraux, que vous avez aussi bien plus de commissaires européens que les libéraux dans l'équipe Juncker, alors pourquoi n'assumez-vous pas les choix de l'Europe ?

Pourquoi ne vous battez-vous pas, par tous les moyens dont vous disposez, pour faire bouger les choses pour qu'elles retrouvent un sens en la tirant vers le haut, et non chaque fois en la tirant vers le bas, en lui portant atteinte à la moindre occasion. Alors que, vous avez aussi l'occasion de faire passer des messages et des balises à la DGE, qui réunit les différents niveaux de pouvoir. Mais là, non, on ne vous entend pas, ou alors vous n'avez pas réussi à vous faire entendre. Vous préférez peut-être – c'est peut-être plus simple – faire du bruit directement auprès de la population hors de la concertation avec le Fédéral. Je trouve cela très dommage.

Maintenant, le texte est finalisé, il est sur la table, c'est donc un peu tard pour se réveiller. En effet, l'accord CETA est finalisé, disponible depuis le 26 septembre 2014, négocié depuis 2009 pour maintenant simplement rappeler et insister sur vos balises, qu'en est-il depuis sept ans ? Où étiez-vous depuis sept ans ? Vous étiez aux affaires et, donc, en mesure d'influencer la position prise par la Belgique. Apparemment, cela n'a pas été le cas.

Le but de ce traité – je le rappelle encore une fois – n'est pas d'annexer l'Europe au Canada, mais de développer nos échanges commerciaux et investissements au profit des deux parties dans le cadre d'un accord équilibré.

C'est donc un appel que nous vous lançons. Il est encore temps de se ressaisir et de ne pas bloquer purement et simplement un processus qui représente une réelle opportunité pour nos entreprises. L'AWEx, l'organe à la tête des exportations de notre Région wallonne, soutient ce traité, que vous le vouliez ou non. Tout comme la FEB ou l'UWE, qui nous ont encore à tous adressé un courrier, en avril dernier, et qui s'inquiètent de l'attitude de la Région wallonne. Ce n'est quand même pas rien.

Pensez-vous que tous ces organismes – FEB, AWEx, UWE, CE – prendraient le moindre risque, par les temps qui courent, d'aller droit dans le mur, d'aller droit à la catastrophe, de détricoter notre système européen et de détruire tous les emplois qu'ils ont eu tant de mal à créer et à conserver ? Ne seraient-ce pas les entreprises qui, en déployant leurs ailes dans le cadre de leurs activités économiques, en se développant plus, qui seront en mesure de créer davantage d'emplois au profit, justement, de tous ? C'est cela leur message : c'est créer de la richesse pour notre Région et pour tous les Wallons.

Ce traité, nous pensons qu'il faut le prendre comme une chance et en tirer un maximum d'opportunité.

Il y a des balises. Il conviendra d'être vigilant, de les faire respecter avec un partenaire que nous respectons et qui nous respectera. Parce que les relations qui unissent nos deux pays sont fortes et cela depuis longtemps. Parce que les valeurs que nous partageons sont semblables.

Parce que ce traité pourra donner le ton à d'autres – notamment aux TTIP – parce que c'est important pour l'Europe de se faire une place sur l'échiquier international, à côté des autres grandes puissances. Ayons confiance en nous, avançons tout en restant vigilants, plutôt que d'attiser les peurs, surmontez-les. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - Je vous remercie, Madame la Députée.

La parole est à Mme Zrihen

Mme Zrihen (PS). - La première chose extrêmement importante, c'est que si la proposition de résolution est votée aujourd'hui, je crois qu'il est important de signaler que nous nous mettons dans le rythme d'un calendrier qui ferait qu'au mois de mai – le 13 mai si la date reste la même – une décision extrêmement importante serait prise par le Gouvernement fédéral, qui reste le représentant de toutes les décisions qui peuvent lui être données. D'où la nécessité que notre signal soit confirmé, de manière claire et précise.

Le deuxième point, c'est bien sûr de dire que l'autonomie des parlements est quelque chose de tout à fait incontestable et je pense que l'autonomie des parlementaires l'est encore plus. C'est dans ce cadre-là que ce texte a été écrit.

Le troisième point qui me paraît aussi important de souligner, c'est que dans ma petite expérience de parlementaire depuis autant d'années, c'est la première fois que je vois qu'un travail d'autant d'auditions a pu être fait – pas moins de 18 auditions – qui ont permis à chacun des groupes de cette commission de pouvoir mettre et de présenter les orateurs qu'ils avaient choisis. Que ce soit l'ambassadeur et les représentants de la Belgique auprès de l'UE, des plaidoyers d'ONG, des secrétaires généraux de partenaires sociaux, des députés européens, également, je pense que nous avons eu le Directeur du département Économie de l'Union wallonne des entreprises, un directeur exécutif du Collège d'Europe, M. Defraigne, qui a été, quand même, un chef de Cabinet au niveau de la Commission européenne émérite et dont la capacité d'analyse est largement reconnue.

Nous avons aussi auditionné le ministre-président du Gouvernement wallon, l'Université de Liège, le Commerce international, ainsi que le Département de

Commerce américain et, encore récemment, le négociateur en chef pour le Québec, le Canada et l'UE ; et encore récemment, je pense à un universitaire qui était M. Deville. Si, avec toute cette liste, nous avons pu poser toutes les questions, nous n'avons pas pu nous faire une raison. Ce serait quand même extrêmement difficile, aujourd'hui, de ne pas pouvoir avancer.

Peut-être un argumentaire sur le sens et l'orientation de cette proposition. On entend bien le plaidoyer tel qu'il est fait, il n'en reste pas moins que si nous voulons bien en rester aux faits, lorsque le CETA a commencé, le TTIP n'était pas du tout au stade auquel il est. Autre constat, lui aussi factuel : 81 % des entreprises américaines présentes en Europe ont également une filiale au Canada, ce qui fait que la liaison – qui n'était peut-être pas faite au début – nous paraît d'une limpidité très importante aujourd'hui et qu'automatiquement toutes les questions se sont reposées avec encore plus d'acuité concernant la signification de la signature de ce traité CETA.

Proposé tel qu'il est, il pose des menaces concrètes sur le droit à l'égalité devant la loi. On a beau nous dire que l'ISDS a été transformé en ISC, il n'empêche que toutes les garanties d'intégrité – je dirais des différents commissaires qui seraient là ou des juristes qui seraient là – ne seraient absolument pas garanties. Il y a également le droit à la culture, d'où l'intérêt d'un examen approfondi au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a également le droit au travail, à une rémunération équitable ou le droit à la santé.

Sur le plan du commerce – pas plus tard qu'hier matin – c'est M. Lamy, qui a été commissaire européen au niveau de l'OMC, qui disait que la vision claire qui crée un écart entre l'UE et l'autre côté de l'Atlantique est que nous avons clairement identifié notre droit en tant que protection des consommateurs, alors que, peut-être, outre-Atlantique, le principe est celui de la protection des producteurs, en se donnant toujours comme alibi que la protection des producteurs était véritablement générateur de croissance.

Il se fait qu'au niveau européen, le combat mené depuis plus de 50 ou 60 ans, est quand même celui d'une certaine vision de la société, d'une approche différente de valeurs fondamentales que nous refusons de brader. À cela s'ajoute évidemment une mobilisation citoyenne de plus de 3,5 millions d'Européens – ce qui n'est quand même pas quelque chose que nous pouvons balayer de la main au moment où, régulièrement, nous demandons que l'Europe se rapproche des citoyens. En même temps, je pense que plus claires que les balises qui ont été évoquées, cela serait difficile.

Donc, ceci est-il un refus ? Non, ceci est une demande de réexamen du dispositif en disant que nous voulons qu'un certain nombre de balises – en tenant compte de la situation économique, en tenant compte de la vision de la société que nous avons – soit respecté.

Ces balises sont au nombre de six ou sept. Évidemment, il y a la transparence sur les négociations – je crois que c'est fondamental, même si maintenant certains textes CETA sont publiés – on demande que des normes sociales, environnementales, contraignantes, avec des mécanismes de contrôle et de sanction en cas de non-respect de ces normes, soient appliquées.

On ne peut pas avoir deux discours à la fois en interne, ne fût-ce qu'au niveau de la Région wallonne, et soudainement, ne plus du tout le respecter à l'extérieur, au niveau de l'Europe. Ici, ce que nous vivons – si cela était accepté – c'est une hiérarchie exactement inverse qui serait mise en place puisque des sanctions qui existent partout pour des dispositions commerciales et pour des investissements n'existeraient pas en cas de non-application de normes sociales et environnementales.

Nous demandons aussi – et on ne peut pas, encore une fois, avoir deux discours, lorsque l'on rencontre les agriculteurs – qu'une attention particulière aux intérêts des agriculteurs et de tout le secteur agroalimentaire soit portée, alors que même les Canadiens sont dans un protectionnisme par rapport à leurs propres produits, qui montre qu'il peut y avoir danger également pour leur propre production.

Évidemment, les services publics et les services d'intérêt général doivent être exclus de toute marchandisation. Dans le texte – oserais-je dire – page 1574 du CETA, que constatons-nous ? L'Allemagne elle-même, que l'on ne peut pas accuser d'être un pays anti-atlantiste, demande des exceptions pour toute une série de services liés à son système national de protection sociale.

Nous pouvons donc déplorer que, dans la liste belge, tout cela n'ait pas été fait. Quoi qu'il en soit, la vigilance est de mise. Nous demandons, encore une fois, que nous soyons dans un dispositif de précaution pour ne pas nous retrouver – comme nous l'avons fait avec le dispositif de la directive sur la libéralisation des travailleurs, ou sur la directive service – en train de nous en mordre les doigts des années après, avec une incapacité à réagir, et de pleurer sur le dumping social tous les matins.

Évidemment que nous voulons absolument que nos États soient reconnus comme ayant une véritable capacité à légiférer. Nous sommes des États de droit. Par conséquent, il serait tout à fait insensé que demain nous nous retrouvions avec des litiges juridiques, avec des clauses de règlement qui ne seraient pas celles qui permettraient de reconnaître la justesse, mais aussi la validité, de notre système juridique et où tout investisseur pourrait contester une décision prise par des pouvoirs publics.

Oui, il a eu une évolution. Mme Malmström est quand même une femme qui a énormément de capacité

à pouvoir s'adapter – outre le fait aussi qu'elle a une grande capacité de se rendre compte de l'importance des propositions qu'elle fait. Donc, passer de l'ISDS à l'ISC est une tentative de sauvetage, mais le monopole du dépôt des plaintes – c'est incontestable – reste et est maintenu toujours aux entreprises. Cela, pour les États que nous sommes, je pense que ce n'est pas acceptable. Je n'évoquerai même pas les coûts – tels qu'ils ont été plusieurs fois mentionnés – qui feraient que n'importe quelle petite entreprise ne pourrait pas être en capacité, tout simplement financière, d'affronter les entreprises multinationales outre-Atlantique.

La liste négative – qui est encore un des points – si elle n'était pas évoquée, aurait pu nous laisser imaginer que des opportunités différentes se seraient présentées. Dans aucun autre traité, on ne travaille de cette manière. Cela veut dire que l'étau se resserre et que la volonté de faire en sorte que la réglementation qui serait à l'ordre demain permettrait toute une série de discrétions, une réécriture, ou une requalification d'un certain nombre de points à l'encontre desquels nous ne voulons pas que ce dispositif aille. Encore une fois, au nom de nos valeurs, de nos dispositifs et de notre volonté de faire en sorte que l'Europe soit reconnue comme étant une véritable puissance économique avec un modèle social tout à fait particulier. Il y a ensuite, bien sûr, le respect absolu de la protection des données à promouvoir. Nous parlons évidemment de la diversité culturelle, mais cela, je crois que ce sont des sujets qui seront évoqués en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Président, chers collègues, le CETA ne respecte pas l'ensemble de ces balises. La résolution que nous défendons en tant que groupe socialiste et l'amendement que nous voulons apporter à deux groupes et aussi un partenaire dans cette commission, est un signal fort que nous voulons donner pour bien montrer que, forts de l'expertise, forts de l'information que nous avons reçue, mais aussi parce que nous sommes les représentants de toute une série d'autres secteurs, il nous paraît impossible – dans les conditions actuelles – de donner cette délégation de pouvoir sans qu'une discussion ne soit remise en place.

Si encore certains nous attaquaient en nous disant que nous étions simplement en train de travailler sur un mini-protectionnisme à la wallonne qui serait tout à fait ringard, je voudrais simplement dire qu'il suffit de voir l'inventaire des associations canadiennes qui ont signé une déclaration Canada-Québec-Union européenne contre les droits disproportionnés accordés aux entreprises dans cet accord. Au niveau du Canada, ce sont des professeurs d'université, ce sont évidemment des associations du droit de l'environnement, des fédérations des étudiants, la coalition canadienne de la santé : il y a toute une liste suffisamment éloquente qui fait que l'on peut malgré tout accepter de reconnaître que la vigilance est de mise, que la méfiance fait que nous ne pouvons pas avancer les yeux fermés dans ce dispositif tel qu'il est aujourd'hui et que la proposition

que nous ferons essaie, non seulement de défendre le citoyen en Région wallonne – bien entendu – mais aussi de venir en renfort à tout ce que les citoyens au Canada représentent et nous demandent de faire.

Donc, une proposition importante, une proposition de résolution qui est un véritable signal rouge pour qu'une reprise en considération soit faite.

Je me permettrai une simple incise.

Pour avoir été au niveau du Parlement européen lorsqu'il s'était agi de faire l'élargissement, j'ai entendu exactement les mêmes arguments que ceux que j'ai aujourd'hui sur l'ouverture d'un marché et une perspective de croissance et la volonté de faire en sorte qu'il y ait une capacité de redéploiement économique. Les résultats aujourd'hui sont là. Nous n'avons pas les résultats qui ont été annoncés. Excusez-nous de ne pas prendre des vessies pour des lanternes. Notre responsabilité est extrêmement grave sur tout un système économique qui s'est construit depuis 50 ans, qui vise à protéger le territoire par-delà un protectionnisme que d'autres pratiquent très bien. Je peux vous garantir qu'aux États-Unis, l'inventaire est également fait de tout le volet protectionniste. Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est simplement que notre modèle social, que notre modèle socioéconomique soit pleinement reconnu comme étant égal et non pas subordonné à d'autres dispositifs.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - On a déjà longuement discuté de ce texte. Au fur et à mesure des auditions que nous avons réalisées au sein de cette enceinte – je remercie ma collègue, Mme Zrihen, d'avoir rappelé le nombre d'auditions – cela fait plus de deux ans que nous auditionnons, on ne peut pas dire que l'on a travaillé dans l'ignorance, par dogmatisme ou dans la précipitation. On a pris le temps. Je crois qu'aucun parlement n'a jamais pris le temps d'examiner autant un traité que celui-là, et le TTIP par ailleurs.

Il est vrai que l'on ne peut pas dissocier le CETA et le TTIP, même si le CETA arrive bientôt avec le Canada sur nos bancs, et est terminé.

Vous nous dites « pourquoi vouloir aller maintenant ? Quelle est l'urgence ? », alors que dans le dossier TTIP, les adversaires – peut-être pas vous, Mme Defrang-Firket, mais d'autres sur vos bancs – nous disent : « Il n'y a pas encore de texte, attendez, ne faites rien, on ne sait pas encore à quoi vous allez vous opposer ».

Aujourd'hui, il est plus que temps de donner un signal clair. Si nous ne le faisons pas, vous nous le reprocherez le moment venu, puisque très vraisemblablement cet accord avec le Canada – ce n'est pas encore décidé – sera qualifié d'accord mixte. On a encore entendu lors des dernières auditions les

intervenants aller dans ce sens. Si c'est un accord mixte, il est évident que notre Parlement devra se prononcer. Il est donc plus qu'urgent de pouvoir dire maintenant les problèmes et les difficultés, les balises qui nous semblent nécessaires.

Parce qu'au fur et à mesure des auditions, ce ne sont pas des éléments rassurants qui sont apparus. Nous, au cdH, nous sommes favorables à des partenariats – et je pense que nous ne sommes pas les seuls – a fortiori avec le Canada, qui est un de nos grands partenaires historiques, avec une population à laquelle nous sommes attachés, pour une partie de celle-ci, ne fût-ce que par la langue. Nous entretenons des liens, et il ne faut pas dire que c'est un problème entre les Wallons ou les Européens et les Canadiens, c'est un problème d'instrument, c'est un problème de traité. Ce n'est pas un problème de population envers les autres. C'est un outil, un traité c'est un outil, et au fur et à mesure des auditions, nous avons malheureusement dû comprendre, entendre et nous dire que cet outil ne convenait pas.

C'est cela qui pose problème : c'est un outil qui a été pensé, conçu, comme les traités du siècle passé. C'est un outil du XXe siècle. Aujourd'hui, quand on voit les problèmes auxquels l'Union européenne est confrontée, quand on voit les soucis, les problèmes des gens, eh bien cet outil-là ne va pas répondre à ces problèmes. On nous remet avec cet outil plus de ce qui ne fonctionne plus aujourd'hui, de ce qui a déjà démontré que cela n'allait pas. C'est cela qui nous pose un problème.

S'il ne s'agissait que de baisser les droits de douane, il n'y aurait pas de problèmes. S'il ne s'agissait que de dire – c'est l'exemple que l'on nous a déjà donné – que les véhicules, les voitures de la même marque aux États-Unis ou au Canada et en Europe, donnent le même sentiment de sécurité, pourtant les pare-chocs doivent être comme ceci, les rétroviseurs sont différents... Si ce n'était que cela, il est évident que nous serions les plus heureux à voter un traité qui permettrait de simplifier, de faire des économies d'échelle.

Mais, ces 1600 pages, complexes, lourdes, ces 1600 pages, derrière, il y a des manques. Il y a vraiment des problèmes qui ont été soulevés par de nombreux citoyens – on l'a rappelé, ce n'est quand même pas rien, ce n'est pas que la Région wallonne – par des juristes et toute une série de difficultés.

On nous avait dit que le traité était terminé. Il est vrai que Mme Malmström – par rapport aux arbitrages privés, à l'ISDS qui maintenant dans ce traité va devenir l'ISC – a fait preuve de volontarisme et qu'elle a réalisé qu'il y avait vraiment plus qu'un problème. Elle n'a pas pu tout toiletter, mais sa volonté de changer le traité alors qu'il était déjà terminé, cela démontre bien que ce traité ne convenait plus. Elle-même en le modifiant et en mettant un ISC reconnaît bien qu'il y a des problèmes dans ce traité-là et qu'il faut aller vers autre chose. Je

salue sa détermination et son sens concret, mais on ne va pas encore assez loin.

En plus, la nouvelle proposition d'ISC n'est pas juridiquement totalement satisfaisante. On n'en voit pas tous les détails, elle est encore à finaliser, bien entendu, puisqu'elle a été élaborée vraiment tardivement. Mais elle n'est pas juridiquement satisfaisante et des précédents nous laissent penser, des avis de différents juristes et magistrats qui se sont prononcés récemment, que ce nouveau système pourrait lui-même être contraire au système juridique, à l'ordre juridique de l'Union européenne, puisque la Cour de justice européenne – dans un autre cas, pour d'autres domaines, et je ne vais pas approfondir – a manifestement dit que l'on ne pouvait pas avoir recours à d'autres cours et tribunaux pour interpréter l'ordre de l'Union européenne.

Les balises sont donc essentielles, ma collègue les a rappelées. Bien sûr, l'inclusion des droits de l'homme est juridiquement contraignante. Alors vous allez me dire « mais cela existe déjà par ailleurs ». Cela existe tellement par ailleurs qu'une proposition, pas de la Région wallonne, mais du Parlement européen du 8 juillet 2015 – et cela, c'est tout le Parlement européen qui l'a votée, en tout cas à la majorité – cette résolution balise elle-même, pour le TTIP avec les États-Unis, ce que l'on doit retrouver dans les traités internationaux. Cela date du 8 juillet 2015. Avec nos amis du Canada, on doit évidemment retrouver les mêmes balises.

On doit retrouver les mêmes balises et il n'est pas question d'opposer les Américains aux Canadiens non plus. Si l'on doit mettre des balises avec les Américains en matière de droits de l'homme, et cetera – cette résolution du Parlement européen fait quand même plusieurs pages – et si l'on doit mettre ces balises-là avec les Américains, on doit évidemment mettre les mêmes balises avec nos amis canadiens. Ce sont des balises de bon sens, ce sont des balises qui touchent au cœur même des valeurs de l'Union européenne. Cette union que nous essayons de construire.

Un accord commercial bien conçu devrait aider à tirer parti de la mondialisation. Un accord commercial solide et ambitieux devrait viser à réduire les tarifs, les barrières non tarifaires, mais aussi permettre de protéger les travailleurs. C'est cela que les personnes attendent. Les consommateurs, nous y sommes sensibles nous aux droits de consommateurs. L'environnement, que va-t-on faire pour mettre en œuvre la COP21 ? Cet accord va-t-il nous aider ? Non, il n'en parle pas.

Cela doit être un accord commercial solide qui devrait répondre aux normes les plus strictes, conformément à nos valeurs européennes communes. Ainsi cela devrait-il permettre d'éviter le dumping social, le dumping environnemental. Cela, ce sont des questions qu'on lit tous les jours dans la presse d'aujourd'hui. On a besoin d'avoir de nouveaux accords, a fortiori avec des partenaires de cette qualité que sont

le Canada et les États-Unis. Ce n'est malheureusement pas cela que nous avons découvert dans cet accord. Cela nous pose de graves problèmes.

Donc nous demandons au Gouvernement fédéral de solliciter l'avis de la Cour de justice européenne sur la comptabilité de l'accord avec les traités européens. C'est sur base de l'article 218 des traités de fonctionnement de l'Union européenne, c'est prévu, donc utilisons cette possibilité, n'attendons pas que la Cour dise – comme dans d'autres cas – que cela n'allait pas. Interrogeons-la et en attendant, c'est un fameux signal d'alarme. Nous ne souhaitons pas donner les pouvoirs tant que l'on n'a pas ces garanties par rapport à la Cour de justice européenne et puis aussi par rapport à la dizaine de balises qui viennent d'être rappelées.

Je ne vais pas les rappeler dans le détail, mais la protection de la diversité des expressions culturelles n'est pas entendue de la même manière par nos partenaires canadiens que par nous. Ils sont beaucoup plus précis et ils mettent beaucoup plus de choses dedans que ce que l'Union européenne, elle-même, a mis.

L'exception agricole des normes, les normes contraignantes sur le développement durable, la liste négative... Je n'ai tout de même jamais eu de réponse à cette question toute simple, pour prendre des cas concrets. Qu'en est-il des inventions, des technologies ou des nouveaux produits qui n'existent pas aujourd'hui ? Or nous savons bien combien de produits existent aujourd'hui et n'existaient pas il y a 5, 6, 7, 8, 10 ans. Nous les connaissons, nous les utilisons, dans notre sac, partout maintenant. Qu'en est-il des nouvelles technologies, des nouveaux produits qui n'existent pas encore aujourd'hui, mais qui seront là demain et que nous ne pourrions pas protéger, alors que cela s'imposerait parce qu'ils ne sont pas dans une liste négative ? Évidemment qu'une liste négative, ce n'est pas du tout la même chose qu'une liste positive.

Les petites et moyennes entreprises. Demain, en commission chez M. Marcourt, nous aurons des auditions sur une étude qui a été faite sur le tissu économique et social de la Région wallonne. Notre tissu économique et social, chaque entreprise est importante, ne nous trompons pas de débat. La réindustrialisation est évidemment importante, mais notre tissu économique et social, ce sont les PME, l'essentiel de notre tissu. Elles n'auront pas accès. L'Union des classes moyennes n'est pas favorable au CETA. Elle n'est pas favorable, elle sait bien que cela ne va pas l'aider, que ses entreprises ne pourront pas aller coûteusement faire des procès ISC, elles n'y arriveront pas. On nous avait parlé d'un accès facilité pour les PME dans le nouvel ISC, mais nous ne l'avons pas vu.

Aujourd'hui, au Canada, il y a une série d'acteurs qui constatent que vingt années de traités ALENA n'ont pas

tenu leurs promesses, alors que cela devait apporter beaucoup de richesse.

Nous avons, et eux, et nous, besoin de nouvelles formes de traités. Plus des traités du XXe siècle, des traités du XXIe siècle qui permettent de donner des réponses aux travailleurs, chez eux, et chez nous, et de garantir pour les citoyens – et nous représentons les citoyens – que les choses iront mieux plutôt que le contraire. Ce n'est pas être pessimiste, au contraire, vouloir porter des projets positifs. Pour cette raison il est important de lancer ce signal d'alarme et je pense que le moment est venu et qu'il y a donc urgence à le faire.

M. le Président. - Avant de vous rendre la parole, Madame Defrang-Firket, je vais continuer le tour initialement arrêté.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame Defrang-Firket, je pense que vous vous contredisez vous-même en demandant « pourquoi l'urgence maintenant alors que le texte est finalisé depuis si longtemps ? ». Je crois qu'il est important de dire que cette décision, cette mise à l'ordre du jour le 13 mai, est une date butoir, et c'est cela qui provoque l'urgence, et il est important que nous puissions, puisque vous avons tous les textes, depuis longtemps, nous positionner. Je me réjouis du fait que la position soit très claire.

Il est évidemment important de rappeler que les résolutions concernant le CETA, cela va faire presque un an, le 12 mai, que les premières résolutions sur le CETA ont été déposées ici au Parlement. Nous avons pris un an. Avant de déposer la résolution, nous avons déjà eu des auditions. Cela fait un an que nous instruisons le dossier, que nous continuons à instruire le dossier sur le TTIP et que nous commençons, aussi, à instruire le dossier sur l'ACS ou le TISA dont nous devons parler assez vite par la suite.

Pour ce traité canadien, il y a encore des auditions qui sont prévues dans d'autres parlements. Chaque parlement a son autonomie, et vous en faites partie aussi, vous auriez pu demander ces auditions, si vous les aviez souhaitées.

Il est important de rappeler, contrairement à ce que vous dites, que la Région wallonne et la Belgique ne sont évidemment pas opposées à des traités et à commercer avec le Canada. Vous versez dans la caricature quand vous évoquez l'arrêt de tout commerce et de toute relation économique ou commerciale avec le Canada. Nous n'avons pas besoin – nous l'avons dit depuis le début – d'un traité global comme celui-là pour continuer et pour approfondir la coopération commerciale avec le Canada.

Ce qui est évident, c'est que les mécanismes qui sont mis en œuvre, les instruments qui sont prévus dans ce traité, le CETA, ne nous conviennent pas et nous les

avons démontés les uns après les autres. Les listes négatives, sur la pertinence desquelles nous n'avons pas de réponse et continuons à avoir un brouillard sur « nous aurions pu faire des listes positives, ou négatives ou hybrides ». Mais que cela veut-il dire ? Cela veut dire que, effectivement, nous ne sommes pas protégés devant l'innovation, devant même des éléments et des services d'intérêt général, que nous n'avons pas inscrits, que la Belgique n'a pas mis de manière spécifique en protection complémentaire, comme l'a fait l'Allemagne.

Il faut remarquer aussi que le Canada a refusé un certain nombre de protections sur des produits. Dix-sept indications géographiques protégées proposées par la Belgique ont été refusées par le Canada. Cela est donc évidemment un particulièrement bon exemple du risque de ne pas protéger nos propres produits.

Donc, quand vous rappelez, Madame Defrang-Firket, que les entreprises, la FEB, se sont prononcées positivement pour ce traité, je rappelle que l'UCM et la Fédération de l'agriculture ont dit s'opposer au CETA et s'opposent d'ores et déjà au TTIP.

Il est important de mettre un coup d'arrêt à ce projet de traité, de refuser la délégation de pouvoir au Gouvernement fédéral pour la signature du CETA, et nous nous réjouissons évidemment que cette disposition soit explicite dans la résolution.

Nous avons vu les tentatives de modifier et notamment l'ISDS par le biais de l'ISC. L'ISC constitue un recul salutaire par rapport aux dispositions tout à fait inacceptables de l'ISDS. Cependant, par exemple, le droit de l'État à réglementer est peut-être maintenu, mais ce sera à l'État de prouver devant les investisseurs que la loi était nécessaire et légitime. C'est vraiment une inversion de responsabilité qui est particulièrement dangereuse.

En plus, dans notre Belgique fédérale, ceci amènera une nécessaire concertation et un accord entre les différents niveaux de pouvoir. Donc, il est essentiel, à notre époque, en 2016, de mettre en œuvre des traités qui garantissent les droits des travailleurs, qui garantissent la protection des consommateurs, qui garantissent la protection de l'Environnement, à des niveaux que nous devons vouloir ambitieux. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - J'ai beaucoup de choses à dire, mais je vais essayer de rester structurée, car je pense que nous pouvons encore discuter des heures et des heures sur ce sujet passionnant et que, hélas, nous avons les uns et les autres une lecture différente, selon notre sensibilité, et je pense que nous ne serons jamais d'accord et que chacun a ses arguments, qu'il faut accepter d'entendre l'autre. Nous

nous écoutons mutuellement, mais je voudrais tout de même insister sur certains points.

En ce qui concerne le point au Conseil du ministère des Affaires étrangères du 13 mai, on nous a bien assuré, garanti, qu'il n'y aurait pas de vote à cette occasion, mais bien une présentation de la version modifiée. Donc il n'y a pas d'urgence en soi à ce que la résolution soit votée. Je sais bien que nous sommes victimes d'un calendrier où tout va très vite, mais nous ne sommes pas sur une semaine ou deux et nous aurions pu, je pense, prendre le temps d'entendre l'AWEx, qui n'est quand même pas un agent anodin, l'ambassadeur du Canada auprès de l'Union Européenne non plus. Il est vrai que nous avons entendu beaucoup de monde, mais je pense que ces deux personnes auraient pu apporter un éclairage essentiel, vu la matière que cela concerne.

Nous avons aussi entendu M. Defraigne qui – je le rappelle – était opposé au TTIP, mais n'était pas opposé au CETA. Il était opposé à l'ISDS qui a été complètement revu. Il faut aussi remettre les choses dans leur contexte. Vous voulez poser aussi un geste fort. Pourquoi, dès lors, ne pas le poser avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Pourquoi ne pas attendre la fin des auditions ? Il est vrai que les parlements sont autonomes, je suis d'accord avec vous, mais cela n'empêche pas un minimum de concertation entre les assemblées, et même, entre les niveaux de pouvoir.

Vous parliez des préoccupations des citoyens. Bien sûr nous les entendons aussi, mais si je comprends bien, vous avez attendu que les citoyens réagissent avant, vous, de sortir du bois. Pendant les négociations qui ont duré plus de sept ans, cela veut-il dire que vous n'avez pas été sensibilisé à tous ces aspects-là ? Il y a quelque chose au niveau du timing que je ne comprends pas.

Vous ne pouvez pas nier que Mme Malmström est certainement plus sensible que son prédécesseur, justement, aux préoccupations des citoyens, qu'elle en a tenu compte, que M. Trudeau aussi est nettement plus ouvert ; ils ont d'ailleurs proposé une nouvelle mouture du traité en février. Tout cela montre qu'il y a des avancées significatives.

Vous avez parlé de balises. Quand on lit votre résolution, on ne comprend pas bien lesquelles vous voulez intégrer dans le CETA. Comme elle est libellée-là, vous dites agir auprès de l'Institution européenne afin de veiller à ce que tous les accords commerciaux conclus par l'UE avec des pays tiers prévoient le respect des balises suivantes qui ne se retrouvent pas malheureusement dans le CETA. Mais que voulez-vous ? Qu'elles soient introduites dans le CETA ou parlez-vous des accords futurs ? Ce que vous demandez dans la résolution n'est, pour moi, pas très clair. On ne voit pas bien les conditions que vous voulez voir mises sur la table pour adhérer au CETA qui nous préoccupe ici.

Vous parlez de vigilance. Bien sûr, nous aussi nous voulons être vigilants. Vous dites que l'élargissement de l'Europe n'a pas produit les effets escomptés. Oui, mais à côté de cela, n'y a-t-il pas eu toute une série de choses positives ? Est-ce pour cela qu'il ne faudrait plus rien faire et rester cloîtrer chez soi ? Non, je pense qu'il faut voir un peu plus loin.

Madame Simonet, vous parliez aussi de la logique avec le texte terminé. Pour moi, un comportement logique, c'est ceci : les négociations sont en cours, les États membres rappellent leurs balises durant les négociations, puis on attend que le texte finalisé arrive et ensuite on se prononce pour ou contre. Si le texte ne respecte pas les balises sur lesquelles on a insisté tout au long des négociations, on le rejette. Or, pour le TTIP, vous n'avez pas fait cela. Vous avez dit, alors que l'on n'avait pas le texte final : « On rappelle nos balises, mais on stoppe les négociations avant d'aboutir à un texte ».

Ici, pour le CETA, vous n'avez rien dit avant. Maintenant, on a le texte, et vous sortez du bois. Il y a une certaine incohérence dans votre attitude. Il fallait, pendant les négociations, réinsister sur vos balises, et puis, une fois abouti, se prononcer pour ou contre, en fonction des balises émises avant.

Vous parlez d'un outil, c'est vrai que c'est un outil parmi d'autres entre le Canada et l'Europe, mais il n'est quand même pas anodin. Le Canada y tient. Il aura certainement des implications importantes sur les relations entre les deux partenaires, que vous le vouliez ou non.

Il y a aussi une clause de rendez-vous dont vous avez parlé, elle est expressément stipulée dans le nouveau CETA. Il est vrai que la date n'est pas fixée expressément, mais les PME feront l'objet d'une attention particulière quant au coût de l'accès à l'ISC.

Vu le contexte économique que nous connaissons, il est assez hardi, si je puis dire, de dire que nous n'avons pas besoin de ce traité alors qu'il permettra à nos entreprises d'exporter davantage grâce à une reconnaissance mutuelle des critères, qu'il y aura moins de barrières tarifaires, qu'il y aura plus de mobilité de la main-d'œuvre. À l'époque actuelle, peut-on faire une croix là-dessus et faire en sorte que nos entreprises n'aient pas la possibilité de se développer ?

Vous dites que cela ne profitera pas non plus aux PME. C'est vous qui le dites, Madame Simonet. J'ai des études qui me prouvent le contraire, qui démontrent, justement, de par tous les avantages de ce traité, que les PME pourront profiter des atouts de ce traité. De nouveau, c'est une approche différente que nous avons.

Les agriculteurs et l'UCM ont des craintes tout à fait légitimes, que nous entendons, mais nous sommes plutôt dans l'optique de les apaiser, de trouver des

réponses à leurs questions, plutôt que de dire : « Vous avez des préoccupations. Stop, on arrête tout ! » Nous ne sommes pas du tout dans le même schéma sur base des préoccupations de la population, auxquelles nous sommes tout à fait sensibles également.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais juste réagir brièvement en disant que moins de barrières tarifaires pour les PME par rapport au Canada, cela veut dire aussi plus de produits canadiens qui arrivent en Europe. Quand on ouvre les frontières, on les ouvre dans les deux sens. On ne peut pas envisager uniquement et voir uniquement les apports à l'export, il faut voir les conséquences avec les importations et la concurrence de produits canadiens et de produits américains, par le biais des 1 171 filiales des entreprises américaines installées au Canada.

Ce qui est important aussi à souligner, c'est que la réaction de la société civile, les 3,5 millions de citoyens qui s'expriment, ce sont aussi, de plus en plus, des citoyens canadiens qui se mobilisent, et qui ont mesuré l'impact en matière de délocalisation de leurs entreprises et de perte d'emplois avec l'ALENA, le traité qui relie le Canada, les États-Unis et le Mexique, lequel a progressivement amené un nombre important d'entreprises à fermer et de travailleurs à perdre leur emploi, au Canada d'abord, aux États-Unis ensuite, pour des délocalisations vers le Mexique, et après peut-être encore ailleurs.

Cette ouverture sans limites et sans balises amène, au contraire, à une détérioration des conditions de travail et des opportunités économiques et commerciales, en particulier les entreprises du tissu wallon.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Le texte qui a été retenu, c'est le Doc. 212, qui est la proposition de résolution déposée par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi.

Avant de solliciter le vote sur l'amendement n° 3, qui concerne ce texte, et puis sur le texte modifié par l'amendement, je voudrais savoir ce que font les groupes Ecolo, cdH et MR de leur proposition. J'imagine que pour le groupe MR, on va demander qu'on la vote. Pour savoir si Ecolo et cdH la retirent ou demandent qu'on la vote.

(Réactions dans l'assemblée)

Il serait plus opportun de vider la question, et donc de retirer purement et simplement le texte, plutôt que de le renvoyer. Cela vous convient-il ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Pour Ecolo, c'est ce qui était important. Le texte de notre résolution tenait en un article fondamental qui était de ne pas accorder les pleins pouvoirs au Gouvernement fédéral pour la signature du CETA entre l'Union européenne et le Canada. Nous sommes particulièrement satisfaits qu'elle soit dans la nouvelle résolution. Nous pouvons retirer notre résolution de l'arriéré.

M. le Président. - Les propositions de résolution (Doc. 211) et (Doc. 250) sont retirées par leurs auteurs.

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Peut-on, d'abord, procéder au vote de l'amendement ?

**PROPOSITION DE RÉOLUTION SUR
L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
GLOBAL (AECG), DÉPOSÉE PAR
MME ZRIHEN, MM. SAMPAOLI, LEGASSE,
IMANE, MMES LAMBELIN ET GAHOUCI
(DOC. 212 (2014-2015) N° 1 À 3)**

Vote de l'amendement

M. le Président. - Nous allons voter sur la proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), déposée par Mme Zrihen, MM. Sampaoli, Legasse, Imane, Mmes Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1 à 3).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 212 (2014-2015) N° 3) est adopté par 8 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG), déposée par Mme Zrihen, Messieurs Sampaoli, Legasse, Imane, Mesdames Lambelin et Gahouchi (Doc. 212 (2014-2015) N° 1 à 3).

L'ensemble de la proposition de résolution, telle qu'amendée, est adopté par 8 voix contre 4.

**PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À
L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL
GLOBAL (AECG) ENTRE L'UNION
EUROPÉENNE ET LE CANADA, DÉPOSÉE PAR
M. JEHOLET, MME DEFRANG-FIRKET,
M. MOUYARD, WAHL, MMES DURENNE ET
LECOMTE
(DOC. 257 (2014-2015) N° 1)**

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, déposée par M. Jeholet, Mme Defrang-Firket, M. Mouyard, Wahl, Mmes Durenne et Lecomte (Doc. 257 (2014-2015) N° 1).

La proposition de résolution est rejetée par 8 voix contre 4.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je demande une motion en urgence pour que ce texte passe en séance plénière ce mercredi, s'il vous plaît.

M. le Président. - Tout le monde est-il d'accord pour que le texte soit passé en séance plénière ?

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Il y a eu un accord formel en Conférence des présidents, il n'y a pas besoin de voter une motion.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - C'est un rapport oral, donc, on n'est pas obligé de voter.

Il n'y aura pas de document, on ne doit pas passer au vote.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport oral.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE BOYCOTT TRANSFRONTALIER DE PAIRI DAIZA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le boycott transfrontalier de Pairi Daiza ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre-Président, les attentats qui ont frappé le sol belge ont ce que l'on appelle un certain nombre de dommages collatéraux. L'un de ceux-ci touche particulièrement un opérateur touristique wallon, mais également économique : Pairi Daiza.

Le patron de Pairi Daiza, dont on connaît d'ailleurs le dynamisme et l'inventivité, signalait, très récemment, qu'il avait pris connaissance d'un courrier adressé par le préfet du Nord-Pas-de-Calais, que l'on appelle aujourd'hui, comme le savez, le Haut-de-France, qui interdisait aux enfants français du Nord-Pas-de-Calais de se rendre en voyage scolaire à Pairi Daiza, vu les risques liés à la sécurité des lieux.

Le patron de Pairi Daiza s'inquiétait tant par rapport aux besoins économiques de cette structure, mais aussi, en termes relationnels, par rapport à l'image que cela créait, une image qui n'est pas conforme aux réalités que nous vivons, en tout cas pas aux réalités que nous vivons sur le sol wallon.

J'aurais quelques questions à vous poser par rapport à cela.

Premièrement, avez-vous été mis au courant et informé de cette situation ?

Deuxièmement, y a-t-il eu, par rapport à cette information, une réaction adressée aux autorités françaises, mais également à celles des Hauts-de-France, le préfet dépendant directement, comme vous le savez, du Gouvernement français ? La région ayant une autonomie, je pense qu'il n'est pas inintéressant que les deux se fassent en parallèle.

Troisièmement, par rapport aux liens, qui sont des liens que nous nouons depuis des années avec le nord de la France – il n'y a pas seulement l'unité de langage, il y a la culture ch'ti qui est extrêmement proche de celle de la Wallonie picarde – cet événement ne prouve-t-il pas qu'il faut renforcer nos collaborations avec le nord de la France, et ce, d'une manière un peu plus diversifiée que ce que l'on a fait par le passé ?

J'ai déjà, à de nombreuses reprises, dans ce Parlement, dit que je considérais – je ne parle pas d'absence de relation, il y a une représentation de la Wallonie dans le Nord-Pas-de-Calais – que la relation n'était pas suffisamment structurée à mon sens et présente sur le terrain.

Quand je vois la diplomatie développée par la Flandre à cet égard, on est en retard. Je ne dis pas qu'il ne faut pas nouer des relations avec le Chili, d'autres pays à l'étranger, mais notre *core business*, il se trouve aussi, souvent, proche de chez nous.

C'est là que l'on doit, sur le plan économique, alerter un certain nombre de personnes, mais aussi éveiller à des réalités qui deviennent confuses, a fortiori dans le cas présent, quand on voit la manière dont un préfet réagit.

Voilà les questions que je voulais vous poser, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je réponds à vos deux questions dans l'ordre.

D'abord, je vous informe que, le jour même, le 22 mars – vous le savez sans doute – des attentats ont été perpétrés à Bruxelles. La ministre française de l'Éducation nationale, Mme Najat Vallaud-Belkacem, a déclaré à la presse avoir, je cite : « [...] formellement demandé aux recteurs de faire annuler tous les voyages scolaires à destination de la Belgique ou en transit par ce pays ». Cela est, pour nous, potentiellement, très dommageable.

Suite aux informations reçues par mes services, le préfet des Hauts-de-France, M. Cordet, aurait également interdit les excursions des écoliers de cette région dans les implantations touristiques wallonnes, dont les parcs animaliers tels que Pairi Daiza, que vous citez dans votre question.

En réaction à ces informations, le Gouvernement wallon a rapidement entrepris des démarches afin d'éviter les répercussions économiques potentielles de cette recommandation sur notre tissu touristique. La ministre Vallaud-Belkacem a été interpellée. Mes services ont également informé le ministre des Affaires étrangères, M. Reynders, et la ministre de l'Éducation de l'époque, Mme Milquet, en leur demandant d'appuyer cette démarche auprès de nos homologues français.

Des contacts ont également été pris par la délégation Wallonie-Bruxelles ainsi que par l'Office du tourisme Wallonie-Bruxelles, implantés à Paris. L'ambassadeur de Belgique a également été sensibilisé.

Vous voyez que nous avons utilisé tous les canaux possibles pour faire part de notre réaction. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour éviter les préjudices graves aux attractions et opérateurs touristiques actifs sur notre territoire qui bénéficient, notamment, du marché scolaire français.

Grâce à ces démarches, la suspension a pu être levée rapidement, puisqu'elle a été levée le 13 avril dernier, et n'aura donc duré que moins de trois semaines. Je crois que ces sensibilisations ont permis d'éviter que l'on ait, là, des conséquences qui auraient pu être, pour nous, très négatives

Je puis également vous rassurer sur le fait que nous entretenons des contacts réguliers avec les autorités des Hauts-de-France, comme on les appelle désormais, via Wallonie-Bruxelles International et via notre agent économique et commercial basé à Lille.

Très dynamique, cette proximité géographique permet un échange d'informations quotidien, qui a, d'ailleurs, abouti au développement d'un réseau de contacts, notamment au travers des opérateurs actifs dans les programmes de coopération transfrontalière, dont la Wallonie, via WBI, qui est, comme vous le savez, l'autorité de gestion.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre-président pour sa réponse.

Je suis satisfait de la réaction entreprise par la Wallonie et de son résultat, à savoir la suspension de ce mot d'ordre donné par le préfet. Finalement, quand on entend vos explications, il ne faisait que relayer ce que le ministre du Gouvernement français, Mme Vallaud-Belkacem, avait émis comme souhait. Le préfet n'est jamais, au final, que le relais d'un gouvernement.

La réaction a été positive et efficace. À cet égard, je tiens à vous remercier.

Par rapport à la présence en Hauts-de-France, je suis moins en phase avec votre développement, Monsieur le Ministre-Président. Je vous l'ai déjà dit, je pense que, là, on ferait bien de réexaminer la manière dont on développe notre présence sur les Hauts-de-France. Non pas que je nie l'importance des relations de WBI, non pas que je conteste le rôle de l'agent économique – il travaille, j'en suis conscient également – mais alors que l'on a une longueur d'avance, on est en train de se faire rattraper, si ce n'est déjà fait, par la Flandre, qui a réellement développé, sur les Hauts-de-France, une armada relationnelle, que nous n'avons pas.

On devrait, à tête reposée, un jour, réétudier tout cela, parce que ce n'est pas si naturel, manifestement, pour certains Français, de travailler avec la Wallonie. Ce n'est pas si naturel de savoir que, parce que l'on parle la même langue, nous sommes le partenaire économique

sur lequel ils peuvent se fonder. Je reste persuadé que si l'on ne le fait pas maintenant, demain, cela coûtera plus cher en termes d'organisation et de résultats à obtenir.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE
NOUVEAU REPORT DU MOUVEMENT
DIPLOMATIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le nouveau report du mouvement diplomatique ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre-Président, j'ai appris, avec étonnement, le report du mouvement diplomatique à septembre 2017. J'ai été surpris, parce que cela ne cadre pas vraiment ni avec la présentation de votre note de politique internationale, ni avec votre discours sur l'état de la Wallonie, ni avec la nécessité, pour la Wallonie, d'exporter davantage aussi en dehors des pays européens, de cibler, de toucher des pays émergents, et donc d'avoir une politique diversifiée en matière d'exportation.

Je ne comprends pas bien la mesure, étant donné que la constitution d'un véritable corps diplomatique organisé coïncide avec les besoins de notre Région et représente un outil essentiel, pour les entreprises, de pénétrer de nouveaux marchés.

Ma question est relativement simple, Monsieur le Ministre-Président. Vous savez qu'il y a un arrêté du 2 février 2012. Vous dérogez, de nouveau, à cet arrêté. J'ai l'impression que la Wallonie manque un peu d'ambition en la matière. Comment justifiez-vous le report de ce mouvement diplomatique ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, comme votre question est très simple, ma réponse sera très simple aussi.

Vous le savez sans doute, nous avons, dans le statut de la carrière extérieure, intégré un concours diplomatique, organisé par le Selor, pour créer une réelle carrière extérieure sur base d'un recrutement objectif.

Le premier de ces concours diplomatiques vient de se clôturer. Sept lauréats ont été retenus. Ils vont être versés dans une réserve de recrutement.

Comme la carrière prévoit également un stage d'une année, il était nécessaire de reporter à l'été 2017 le

prochain mouvement, pour tenir compte de nos nouveaux diplomates et pour leur laisser le temps de terminer leur stage, afin d'assurer une représentation diplomatique de qualité.

En attendant, bien sûr, le report du mouvement ne signifie pas un affaiblissement de notre présence internationale. On ne fait pas bouger les gens, mais la représentation est complète partout. Les gens sont prorogés, et donc nos postes sont parfaitement en état d'agir.

En intégrant cette étape du concours diplomatique wallon, évidemment en collaboration avec nos partenaires de WBI, nous avons voulu accentuer – je sais que cela vous est cher, d'ailleurs – la professionnalisation et la dépolitisation.

Il est donc question d'assurer ces recrutements nouveaux, lesquels justifient un certain retard, mais pour la bonne cause.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je vous dirais, d'abord, « chiche ! » et « tape là ! », sur la professionnalisation et la dépolitisation. Nous verrons.

Simplement, ce que je souligne, c'est que l'on a peut-être perdu un peu de temps. Je rappelle quand même que vous êtes là, que vous avez cette responsabilité depuis 2014. Le nouveau mouvement diplomatique, c'est en 2017. Un certain laps de temps s'est écoulé. Maintenant, je ne vais pas polémiquer davantage parce que ce qui importe, c'est que, en effet, sur place, il puisse y avoir ce relais indispensable pour non seulement le monde de l'entreprise, mais aussi pour les différents acteurs wallons.

C'est vrai que le sens de la question, quand j'ai vu ce report du mouvement diplomatique, je me dis que cela ne correspondait pas vraiment aux intentions et à la volonté du Gouvernement. Je ne reviendrai pas sur le débat que vous avez eu il y a quelques minutes avant les questions par rapport au traité Europe-Canada parce qu'il faut être en phase avec les paroles, avec les discours, les exposés, les intentions, mais aussi sur des actions et sur des faits justement pour élargir nos exportations, que l'on exporte davantage dans d'autres pays d'Europe et d'autres pays frontaliers qui constituent une part importante de nos exportations. Cette ambition doit être là, que ce soit par rapport aux pays émergents, par rapport aux États-Unis, par rapport au Canada. C'est cela qui prime et bien évidemment aussi par rapport aux pays où nous sommes présents au niveau de la Région wallonne.

QUESTION ORALE DE M. PUGET À M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PATRIOTISME ÉCONOMIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le patriotisme économique ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre-Président, je me réjouis que, lors de votre discours sur l'état de la Wallonie, lors de la dernière séance plénière, vous ayez argumenté pour un patriotisme économique.

Alors, évidemment, le terme « patriotisme wallon » ne me dérange pas, mais vous faites plutôt du Montebourg, du moins dans les actes, alors que l'on vous voyait davantage en Valls wallon.

Trêve de polémique, car le sujet est ailleurs. Il est important, car il en va de la vie, parfois de la survie, de nos petites et moyennes entreprises.

Je reprends les chiffres que vous avez avancés. En Wallonie, 60 % des dépenses privées concernent des biens et des services produits sur le sol régional, alors que ce taux atteint 68 % en Flandre. Pour les dépenses dites intermédiaires, c'est-à-dire l'ensemble des biens et des services intervenant dans le processus de production des entreprises, ce différentiel est de 7 % : 45 % de provenance wallonne en Wallonie et 52 % d'origine flamande en Flandre.

Il y a donc à agir. Je voudrais vous voir aller au-delà des mots, car – on la connaît – votre éloquence vous amène à les manier admirablement. La rhétorique, malheureusement, ne remplit pas le portefeuille des Wallons.

Monsieur le Ministre-Président, ma question sera simple : quelles pistes allez-vous suivre pour développer le patriotisme économique wallon ? En d'autres termes, comment vous y prendre pour que les Wallons achètent wallon ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je vous remercie, d'abord, d'avoir retenu ces chiffres et ce thème du débat sur l'état de la Wallonie.

Je pense que c'est un débat important, puisque vous vous souvenez, je l'ai dit en introduction de ce débat, si l'on prend notre richesse produite, elle est dans la moyenne. Si l'on prend notre taux de croissance de la richesse, il est aussi dans la moyenne.

Toutefois, notre histoire fait que nous sommes un territoire très ouvert, et que donc notre prospérité profite, paradoxalement, plus à nos voisins qu'à nous-mêmes, en termes d'effets induits. Cela, c'est l'histoire.

Nous ne sommes pas l'Islande, nous ne sommes pas un petit territoire fermé, nous ne sommes pas non plus une grande économie diversifiée, comme l'Allemagne. Nous avons donc ce degré d'ouverture. C'est une chance sur le plan culturel, c'est une chance aussi sur le plan de l'ouverture au monde et compte tenu de toutes les retombées positives que cela peut avoir, mais c'est aussi une faiblesse si l'on ne profite pas nous-mêmes des effets induits de notre prospérité.

Il n'y a pas 36 solutions, il y en a trois.

Premièrement, il faut continuer à créer des entreprises. Pour ce faire, il faut continuer à soutenir tous les moyens – ils sont nombreux, M. le Ministre Marcourt pourrait vous les détailler – que nous avons pour soutenir l'esprit de l'entreprise et accompagner la création de l'entreprise.

Deuxièmement, il faut aider nos entreprises à grandir à l'international. On en parle souvent, 85 % de nos exportations se font dans l'Union européenne, nous ne prenons pas assez de marchés sur les marchés lointains. Nous devons, par conséquent, aider nos entreprises les plus dynamiques, les plus ouvertes à prendre ces marchés lointains.

Troisièmement, on doit essayer de diversifier notre tissu.

Je reconnais avec vous que cela est un peu plus compliqué pour l'autorité publique, parce que celle-ci n'a pas beaucoup de leviers. On a des leviers quand nous sommes acheteurs nous-mêmes – des clauses sociales, des clauses environnementales – dans les marchés qui permettent de favoriser des marchés plus courts, plus proches. On en a moins quand il s'agit du secteur privé.

Évidemment, la rhétorique ne remplit pas les portefeuilles, mais la rhétorique peut faire bouger, peut faire réfléchir – et j'ai reçu beaucoup de réactions, donc c'est la preuve que cela fait réfléchir – et en faisant réfléchir, faire agir. Telle était ma volonté au travers de ce discours. Il y a beaucoup de choses que l'on peut faire.

Je visitais, la semaine dernière, une petite boîte – je ne cite en général pas les entreprises, mais, cette fois, je vais vous donner un exemple – à Fleurus qui s'appelle P4P. C'est une toute petite boîte créée, depuis un peu plus d'un an, par trois jeunes, dont un Wallon, le premier qui l'a constituée, qui s'est aperçu que l'essentiel des sociétés wallonnes faisait appel, pour leur packaging, à des sociétés extérieures. Il s'est dit que « c'est bien dommage que toute la valeur induite en termes de packaging ne soit pas chez nous », et il a développé une ligne de packaging particulièrement performante. Il est

en train de prendre à une vitesse colossale des marchés d'entreprises basées chez nous qui vont donc faire ce service chez nous et capter la valeur induite chez nous. Il a commencé tout seul, ils sont 16 au bout d'un an et demi, et ils ont une perspective de croissance extraordinaire.

Ce sont des histoires comme celle-là que je voudrais voir se multiplier avec le soutien wallon habituel. Cette entreprise a bénéficié de soutien à l'investissement, de soutien à la recherche, d'aides dans le cadre du plan Marshall. Ce sont des réflexes comme ceux-là que l'on voudrait voir davantage se multiplier : que des entreprises se disent que s'il y a des secteurs où nous n'avons pas d'entreprises chez nous, mais où l'on peut le faire, constituons-les, et prenons les marchés en profitant d'une évolution technologique qui fait que la proximité est, de plus en plus, un atout pour le développement économique et industriel.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Je remercie M. le Ministre-Président.

Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais en tout cas sur le patriotisme wallon, nous pourrions trouver un terrain d'entente. Cela, c'est sûr, et je pense qu'il n'y a pas qu'avec moi. J'aurais voulu vous entendre avec des actions concrètes : « Demain, nous allons faire ceci. Demain, nous allons faire cela ».

Comme je l'ai dit lors de la séance plénière, et je n'ai pas peur de le répéter parce que je l'ai vu de mes propres yeux, quand on voit les lignes blanches à Namur qui sont réalisées par les entreprises du nord du pays, c'est aussi un message. Oui, ce sont des marchés publics, et je peux comprendre, mais vous l'avez dit vous-même dans votre réponse, vous avez des leviers d'action dans les marchés publics, donc il faut les actionner, déjà au niveau des marchés publics et au niveau de nos représentants publics, de nos entreprises publiques, qui doivent aussi faire un effort et se tourner vers des entreprises wallonnes.

En général, une entreprise wallonne est plus chère et a des difficultés à remporter des marchés publics. On est relativement, vous pouvez le constater, vous avez plus d'accès que moi, j'ai aussi un peu pratiqué les marchés publics, les entreprises flamandes sont moins chères. Même si elles ont 250 km à faire – peut-être que cela va changer aujourd'hui, mais c'est un autre sujet – elles sont moins chères pour venir travailler en Wallonie. Cela est incroyable.

C'est une suggestion, si vous me permettez, j'aurais souhaité une campagne de publicité : « Achetez wallon », le Gouvernement wallon, la Wallonie, les élus locaux. Il y a des campagnes qui se font notamment pour l'agriculture de proximité et pour les produits wallons. Il y a même des publicités de produits

flamands qui sont faites sur les chaînes de télévision francophones régulièrement, mais ce serait bien de faire une bonne campagne de publicité : « Achetez wallon, faites vivre la Wallonie et développez les entreprises wallonnes grâce à vos achats wallons ». En plus, ils coûteront moins cher, parce qu'il y aura moins de transport.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES
PROJETS SOUTENUS PAR LA SOWALFIN
GRÂCE AU PLAN JUNCKER »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE
FINANCEMENT DE PROJETS
« INFRASTRUCTURES » EN RÉGION
WALLONNE PAR LA BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT (BEI) DANS LE CADRE DU
PLAN JUNCKER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon :

- de M. Desquesnes, sur « les projets soutenus par la SOWALFIN grâce au plan Juncker » ;
- de M. Desquesnes, sur « le financement de projets « infrastructure » en Région wallonne par la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre du plan Juncker ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser ses questions.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, on le sait, en ces périodes de restrictions budgétaires, de règles européennes corsetant l'action des pouvoirs publics, on se plaint d'une politique qui finalement est contraire au soutien d'investissement porteur demain de croissance pour notre Région. On est une vraie quadrature du cercle, on sait bien que pour ce débat, malheureusement, nous n'avons pas les leviers pour tout changer à l'échelle de la Wallonie ou même de la Belgique. Le débat se situe davantage au niveau européen, c'est là qu'il faut, sans doute, bouger les lignes.

Reconnaissons, cependant, qu'il y a une initiative qui concourt à l'amélioration et à la relance de l'investissement en Europe : le plan Juncker. Ce plan de 315 milliards d'euros d'investissements potentiels se fonde sur une mobilisation de 5 milliards d'euros par la BEI et 16 milliards provenant du budget de l'Union européenne, avec une série d'effets leviers pour arriver à faire en sorte que 315 milliards d'euros d'investissement soient possibles dans l'Union européenne. Ce plan Juncker se traduit essentiellement par deux outils : la

BEI pour ce qui concerne l'aide aux projets de type infrastructures et le Fonds européen d'investissements qui cible davantage l'investissement par les entreprises via le Fonds européen d'investissements.

Où en est-on, en Wallonie, dans l'avancée de ces deux éléments ?

J'avais adressé au départ une question à vous-même pour la partie BEI et à votre collègue, M. le Ministre Marcourt, concernant le volet SOWALFIN. Les deux questions ont été regroupées ici ; c'est effectivement plus pratique d'avoir un seul et même endroit si l'on a des réponses aux deux éléments.

Si je prends le volet SOWALFIN, un accord a été signé voici une grosse demi-année, qui doit permettre – avec la garantie offerte par le système de Fonds européen d'investissements, à hauteur de 145 millions d'euros – de soutenir potentiellement 200 à 300 projets de plus chaque année selon les dires du patron de la SOWALFIN, M. Di Bartolomeo.

Je voudrais connaître le bilan de cette mesure, des suivis de l'accord. Combien d'entreprises adhèrent aujourd'hui au système en Wallonie ? Comment l'information est-elle organisée à l'attention des entreprises ? Quel est le montant d'investissement que l'on peut estimer générer par rapport à l'accord-cadre de 145 millions d'euros qui a été fixé ? Voilà pour le volet Fonds européen d'investissements.

Pour la partie BEI, qui a davantage trait aux projets de type infrastructures ou financement de gros projets industriels avec le soutien de la Banque européenne d'investissements, on a appris en mars dernier que le bilan belge était pour l'instant léger, un seul projet ayant été pour l'instant accepté ou agréé. C'est un projet, semble-t-il, du nord du pays. On parle d'un deuxième projet infrastructures qui aurait trait aux friches industrielles. S'agit-il d'un projet wallon ? Pouvez-vous nous donner davantage d'informations ? Ce second projet a-t-il avancé depuis les dernières informations parues dans la presse ? Y a-t-il d'autres projets en gestation du côté wallon ?

En résumé, où en est-on dans l'exécution du plan Juncker du côté wallon ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je vous remercie pour ces questions qui me permettent de faire le point sur un dossier que nous traitons ici de manière récurrente.

La Commission vient en effet de publier, en ces mois de mars et d'avril, un état des lieux du plan Juncker qui montre que le plan soutient, à travers l'Union, 57 projets industriels et 165 accords de financement pour les PME. L'ensemble de ces projets a bénéficié de

11,2 milliards d'euros du Fonds européen d'investissements stratégiques et la Commission s'attend à ce que ces financements déclenchent 82 milliards d'euros d'investissements privés. C'est comme cela que la Commission compte arriver à 300 milliards : en calculant des effets leviers de l'ordre d'au moins 7 comme on le voit ici.

Pour le reste, je dois avoir l'honnêteté de dire que le plan suscite un engouement encore trop limité aujourd'hui en Europe. Pour ma part, je continue à penser que tant que les règles de comptabilité SEC 2010 n'auront pas été un peu assouplies, l'Europe contredira d'un côté ce qu'elle prétend soutenir de l'autre.

Au-delà du bilan intermédiaire, cet état des lieux classe également les États membres en fonction de leur nombre de projets et d'accords. La Belgique s'en sort pas mal puisqu'elle arrive en sixième position sur les 28 États membres, avec deux projets et six accords.

Le premier projet est le projet éolien Rentel en mer du Nord. Bien entendu il est en dehors du territoire wallon puisque la mer du Nord est un territoire fédéral, mais la SRIW, le holding Socofe et Nethys sont actionnaires dans ce parc éolien. C'est donc un projet qui est aussi un projet wallon. La clôture financière de ce projet est attendue pour juin et l'intervention de la BEI est espérée à hauteur d'environ 400 millions d'euros.

Le deuxième projet est lui aussi un projet qui dépasse la Wallonie, mais dans lequel la Wallonie est impliquée. Il concerne la réaffectation de friches industrielles. Il s'agit d'un fonds d'investissement, qui s'appelle le fonds Ginkgo, qui intervient dans des processus de dépollution en France et en Belgique et qui bénéficie d'une participation là aussi du Fonds européen d'investissement, à des projets notamment en Wallonie puisque la SRIW est ici également partenaire, mais cela dépasse le cadre simplement wallon.

En ce qui concerne l'étude d'autres projets wallons, je sollicite très régulièrement mes collègues membres du Gouvernement, je « petit-déjeune » avec eux régulièrement et avec des représentants de la BEI pour stimuler leur créativité et le dépôt de projets. J'attends bientôt une proposition du ministre du Logement qui examine aujourd'hui la possibilité d'un financement de notre programme de rénovation du bâti wallon via le Fonds européen d'investissements.

Vous savez que, pour bénéficier de ce fonds, les projets doivent présenter une haute valeur économique et sociétale contribuant aux objectifs politiques de l'Union et doivent être techniquement et économiquement viables. Ils doivent également présenter un profil de risque élevé. Parmi les domaines porteurs, l'Union européenne retient clairement l'efficacité énergétique. Nous pensons donc être dans le bon secteur.

Quant aux six accords de financement pour les PME, il s'agit des deux accords Sowalfin ainsi que d'accords conclus par le Participatie Fonds Vlaanderen, la Banque ING et la Banque Belfius.

Les accords permettant à la Sowalfin d'émettre des garanties sur les crédits bancaires à des entreprises innovantes en Wallonie s'élèvent à un montant de l'ordre de 145 millions d'euros, à destination de quelque 600 entreprises.

Pour ce qui est des résultats de ce partenariat, depuis le 1er octobre 2015, il a fondé 112 projets. Rapporté au temps écoulé, le taux de réalisation est prometteur, car il laisse entendre que si nous maintenons cette cadence, nous atteindrons l'objectif du nombre de projets, et donc les fameux 600 projets attendus.

À ce stade, le montant d'investissement privé généré est de 43,8 millions d'euros pour 22,7 millions de garanties. On a donc un ratio de 1 à 2 qui est tout à fait honorable et encourageant.

Voilà, Monsieur le Député, pour le bilan du plan Juncker à ce stade, mais nous aurons l'occasion d'y revenir puisque c'est un processus constamment évolutif.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre-Président pour le détail des informations qui montre que la Wallonie est bien dans le coup en ce qui concerne les deux volets du plan Juncker. À votre suite, on peut évidemment constater la schizophrénie des autorités européennes. Peut-être que quand on a un bateau européen qui est à la fois dirigé par une commission et par un conseil, on peut comprendre que cette schizophrénie puisse quelques fois effectivement voir le jour.

Je me réjouis donc qu'une série de projets concrets puisse voir le jour à la fois pour nos entreprises, mais aussi à la fois via nos leviers économiques. Je réinterpellerais sans doute le collègue de Monsieur le Ministre-Président en charge du logement pour savoir l'état d'avancement précis du volet qui concernerait une potentielle amélioration des performances énergétiques du logement public wallon. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE
COMITÉ DE CONCERTATION DU
18 AVRIL 2016 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le Comité de concertation du 18 avril 2016 ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je me souviens du temps où notre collègue, M. Bouchez, était encore ici – il nous a malheureusement quittés, mais on ne sait jamais s'il ne reviendra pas un jour – vous l'aviez félicité car il vous interpellait sur le Comité de concertation en disant qu'il faut s'intéresser au Comité de concertation et c'est intéressant d'avoir le feed-back de ce qui s'y passe.

Je vais simplement tenter de faire aussi bien que lui – ce qui est difficile, je le reconnais très modestement. Le 18 avril est la date de la dernière réunion du Comité de concertation. Quels sont les points majeurs qui ont été abordés ? Quels consensus ont pu être trouvés ? Éventuellement, quels sont les points qui restent à régler sur lesquels il y aurait des divergences entre entités fédérales, entités fédérées, et peut-être même entre entités fédérées ?

Quelle a été l'humeur de ce Comité de concertation ? J'ai cru entendre que les choses allaient mieux en termes relationnels ; c'est peut-être le cas. Je préfère m'adresser au Bon Dieu plutôt qu'à ses saints. Comme vous êtes le « Bon Dieu » wallon au sein de ce Comité de concertation, je suppose que vous pourrez parvenir à m'éclairer sur la politique wallonne telle qu'elle y est menée et celle que vous défendez au sein de ce comité.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je vous remercie de reprendre l'héritage, en tout cas pour partie, de M. Bouchez et de poser ces questions.

La coordination intrabelge est une des tâches fondamentales du ministre-président ; il est donc intéressant que vous sachiez ce qui est fait sous cette compétence.

En effet, le Comité de concertation s'est tenu le 18 avril dernier. Il était principalement consacré au programme de stabilité 2016-2019. Il avait d'ailleurs été anticipé par rapport à la date normale du 27 avril pour répondre au calendrier européen.

La procédure est réglée par un accord de coopération 2013, qui prévoit un mécanisme de répartition des objectifs budgétaires entre les différents niveaux de pouvoir. Ces objectifs budgétaires annuels de l'ensemble des pouvoirs publics sont répartis en termes nominaux et en termes structurels en s'appuyant sur un avis de la section « besoin de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des finances. À cette occasion, la section examine le comportement des pouvoirs locaux en matière d'investissements également.

Cet avis a été rendu le 11 avril 2016.

Il a été examiné par un groupe de travail interfédéral le 16 avril au cabinet de la ministre fédérale du Budget. Lors de la réunion du Comité de concertation, le principe d'un retour à l'équilibre en 2018 a été acté par l'ensemble des parties, mais avec un certain nombre de conditions. La Wallonie a soulevé quatre points qui restent en discussion : l'impact du *tax shift* fédéral, qui coûtera à la Wallonie jusqu'à 250 millions d'euros à l'horizon 2019 ; la question de la manière dont on impacte le facteur d'autonomie sur l'année 2018 avec des paiements anticipés ou des réductions anticipées sur les années 2016 et 2017 ; le débat – toujours pas clôturé – du financement des infrastructures hospitalières ; la comptabilisation des investissements publics et la comptabilisation des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le radicalisme – dont vous savez que la Commission européenne ne les exclut pas de la comptabilité SEC, mais le regarde avec une certaine bienveillance étant donné le contexte.

Voilà donc les points que nous avons mis sur la table en disant que si l'on peut obtenir de la souplesse sur tous ces points, alors la Wallonie peut continuer à présenter un budget qui peut revenir à l'équilibre nominal en 2018. J'ai aussi indiqué – parce que c'est parfois ce qui manque un peu à la Belgique – que tout ceci est très politique. Dans notre rapport à la Commission européenne, on peut se soumettre – et dire que nous remettons des documents, nous appliquons les recommandations européennes telles quelles comme si c'étaient les bibles, comme si c'étaient les tables de la loi – ou bien nous pouvons avoir un discours et un dialogue critique avec la Commission européenne qui, d'une part, nous demande d'investir et qui, d'autre part, nous empêche de le faire. J'espère que la Belgique, représentée par notamment son Premier ministre, et son ministre des Finances selon les différents forums, pourra porter ce message qui plaide pour un certain assouplissement des normes SEC et qui permettrait à la Wallonie notamment de continuer à investir.

La Flandre était d'ailleurs très largement sur la même longueur d'onde que nous, puisque vous savez que le dossier de l'Oosterweel, cette fameuse liaison de pont-tunnel autour d'Anvers, est pour eux un dossier extrêmement sensible.

Tout cela pour dire que nous avons tous acté et que rien n'a été approuvé. À ce stade, il n'y a pas de consolidation de l'ensemble des différents documents ; les négociations entre les ministres du Budget des différents niveaux de pouvoir se poursuivent.

D'autres sujets ont été abordés, notamment les accords de coopération relatifs à la représentation de la Belgique dans les organisations internationales et notamment européennes. Nous sommes tombés d'accord pour trouver que nous n'étions pas d'accord ; on avait été très loin dans la discussion au sein de la Conférence interministérielle politique étrangère. Il manquait

quelques bouts d'accord ; c'est maintenant porté au Comité de concertation.

Nous avons, en revanche, arrêté deux accords de coopération ayant trait à la réglementation des allocations familiales. On a également approuvé le programme national de réforme. Ce n'est pas mal parce que c'est un document dans lequel chacun dit comment il va réformer son économie et on porte cela devant la Commission européenne. Cela prouve donc que l'on arrive parfois à se mettre d'accord.

Nous avons évoqué la question de l'impact du *tax shift* sur les pouvoirs locaux et la demande de la Région wallonne de le neutraliser.

Voilà les principaux points qui ont été abordés lors de ce Comité de concertation qui s'est tenu dans une atmosphère tout à fait courtoise.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre-Président pour le compte rendu qu'il a bien voulu nous faire de ce Comité de concertation.

J'entends que le point fondamental était celui du programme de stabilité. Il n'y a pas eu d'accord puisque des réserves sont émises par les uns et les autres. Pourtant, je pense ne pas me tromper en disant que le temps urge puisque nous devons communiquer auprès de la Commission européenne le planning 2016-2019 ; cela doit se faire dans les jours qui viennent. J'ai cru comprendre qu'il y a encore une réunion entre ministres du Budget qui devait avoir lieu mercredi. Je n'espère qu'une seule chose, c'est que l'on puisse, en tout cas vis-à-vis de l'autorité européenne, développer une image si pas consensuelle, en tout cas qui soit une image de réussite en la matière. Parce que vous savez comme moi que l'on peut rêver tous les jours de changer le fonctionnement de l'Europe, de changer les paramètres qui sont ceux que l'on nous impose en termes d'investissements et sur lesquels je pense pouvoir dire que nous ne sommes pas d'accord non plus. On sait aussi qu'Eurostat ne bouge pas si facilement. À un moment donné, il faudra bien qu'une feuille soit remise et celle-là doit être au nom de l'ensemble de la Belgique, c'est-à-dire aussi des entités fédérées.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. MAGNETTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA
WALLONIE ET LE PLAN D'ACTION NATIONAL
(PAN) « PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS
AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE
L'HOMME » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la

Wallonie et le plan d'action national (PAN) « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, sous l'impulsion des institutions de l'Union européenne, le Gouvernement fédéral et les trois gouvernements régionaux ont décidé de développer un plan d'action national (PAN) portant exécution des « principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » adopté le 17 juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Par ce plan d'action, les autorités compétentes entendent concrétiser leur engagement en matière d'entreprises et droits de l'Homme, en introduisant les droits de l'Homme – j'aurais tendance à dire « les droits humains » – dans le cadre de l'entrepreneuriat socialement responsable, en soutenant activement l'entrepreneuriat socialement responsable en général, puisque ces deux aspects ont été liés.

Ce PAN a été élaboré au sein de la Commission interdépartementale de développement durable – CIDD – qui regroupe des représentants des administrations fédérales et régionales. Un avant-projet de plan a été élaboré, qui comporte 32 propositions d'action.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous en dire plus ? Je me réjouis que ce plan voie le jour. J'aurais aimé vous entendre sur les engagements annoncés par la Wallonie pour assurer sa mise en œuvre.

Où en est ce plan ? Est-il finalisé ? Sinon, pour quand est-il prévu ?

Ce plan sera-t-il soumis pour avis aux acteurs associatifs, en particulier le CWBCI ? Le Conseil économique et social de Wallonie en a pris acte, il a donc remis un avis en décembre 2015, mais qui est juste une prise d'acte sur l'avant-projet de plan. Ce PAN, principe directeur relatif aux entreprises et aux droits de l'homme, sera-t-il soumis à notre Parlement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, en juin 2011, au terme de six années de travail, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a effectivement adopté les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme – ou aux droits humains, je vous suis de ce point de vue grammatical.

Ces principes constituent une référence solide et même un étalon pour mieux évaluer, mettre en œuvre et promouvoir le respect de ces droits par les entreprises.

C'est aussi en fonction d'eux, qu'à l'initiative de la Commission européenne, notre pays a entrepris l'élaboration d'un plan d'action national portant exécution de ces principes, communément appelé plan d'action Entreprises et droits de l'homme.

Ce plan est actuellement discuté au sein de la Commission interdépartementale de développement durable, la CIDD et, en particulier, au niveau d'un groupe de travail « Responsabilité sociale ».

Comme vous le savez, cette commission, chargée de la politique fédérale de développement durable, réunit les représentants de chaque SPF et du Ministère de la défense ainsi qu'un représentant de chacune des entités fédérées.

Le projet de plan d'action a été soumis à consultation, auprès d'associations issues de la société civile et de certains conseils consultatifs, parmi lesquels le CESW. Cette consultation débouchera sur des propositions d'adaptation du texte, présentées d'ici à la fin de ce mois.

Le Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale n'a pas été sollicité en tant que tel, dès lors que plusieurs de ses composantes siègent dans d'autres conseils consultatifs, dont le CESW. Néanmoins, le Conseil Wallonie-Bruxelles est habilité à donner un avis d'initiative, si ses composantes le jugent pertinent.

En mai prochain, le projet sera présenté en séance plénière de la CIDD, qui en prendra acte et le transmettra au ministre fédéral des Affaires étrangères. Il est prévu que ce dernier organise un intercabinet impliquant les ministres régionaux concernés. Pour la Wallonie, c'est M. le Ministre Marcourt qui a, jusqu'à présent, suivi les travaux.

Le projet comporte actuellement 33 propositions d'actions. En fonction des compétences abordées, certaines de ces actions relèvent uniquement du Gouvernement fédéral, d'autres uniquement des gouvernements régionaux et d'autres sont des mesures mixtes. Dans cet ensemble, le Gouvernement wallon est concerné exclusivement ou avec d'autres par une douzaine d'actions.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour ces quelques précisions supplémentaires. Essentiellement, ce que j'apprends, c'est la composition du groupe de travail et l'agenda : fin avril, le PAN sera présenté et saisi en plénière au CIDD, l'intercabinet.

Je pense donc intéressant et important que M. le Ministre Marcourt, si c'est lui, nous le présente. Je devrai donc me tourner vers la commission où il est présent pour cerner davantage ses actions et voir comment les entreprises wallonnes peuvent se saisir de cette responsabilité sociale en matière de droits humains.

On le sait – cela a fait l'objet notamment de discussions lorsque nous avons eu la note stratégique de WBI – c'est la manière de réconcilier finalement ces deux volets. D'un côté, la partie droits de l'homme et, de l'autre côté, les enjeux commerciaux. Nous voyons notamment, à travers des négociations comme le Traité CETA qui a fait l'objet de discussions, mais aussi l'ensemble des traités – et je repense à celui avec la Colombie – combien il est particulièrement important que nos entreprises soient informées, soucieuses d'agir et mises devant leurs responsabilités qui sont évidemment importantes en matière de respect des droits humains.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - La question orale de M. Hazée à M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'impact du remaniement ministériel et la coordination entre Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 49 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, Président
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACS	accord sur le commerce des services
AECG	accord économique et commercial global
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain - North American Free Trade Agreement
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BEI	Banque européenne d'investissement
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CIDD	Commission interdépartementale de développement durable
COP21	Conférence sur le climat
CWBCI	Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends investisseurs-États)
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAN	Plan d'action national
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
Socofé	Société coopérative de financement en matière d'énergie
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
TISA	Trade in Services Agreement
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
UCM	Union des Classes moyennes
UE	Union européenne
UWE	Union Wallonne des Entreprises
WBI	Wallonie-Bruxelles International